



Communiqué de presse

Paris, le 6 Décembre 2013

Les enseignes de la FCD condamnent les actions des producteurs laitiers dans leurs magasins

Un conflit oppose depuis quelques mois les producteurs de lait à certains industriels du secteur qu'ils accusent de ne pas respecter leurs engagements sur le prix du lait.

Dans le cadre de ce conflit, les producteurs de lait ont demandé aux magasins de retirer de leurs rayons certains produits laitiers de marques nationales. La FCD tient à rappeler que les autorités de la concurrence ont condamné régulièrement les appels à des mesures de rétorsion collective.

La FCD demande donc aux producteurs laitiers de ne pas entraver le bon fonctionnement de leurs magasins, dans un contexte de consommation particulièrement difficile. Les enseignes de la grande distribution ne participent en aucune manière aux négociations entre les producteurs et les industriels laitiers au sein de l'Interprofession.

Au printemps dernier, à l'occasion de la médiation voulue par le ministre de l'Agriculture, les enseignes de la distribution ont montré leur volontarisme pour soutenir la production laitière, en acceptant des hausses conséquentes de prix d'achat qui devaient être reversées aux producteurs de lait. Les producteurs affirment aujourd'hui que les industriels du lait n'ont pas répercuté auprès d'eux la totalité des hausses de prix consenties. Ce sont bien les industriels qui n'ont pas joué le jeu.

Par ailleurs, le rapport de l'Observatoire des prix et des marges, publié cette semaine, confirme que les multinationales de l'industrie du lait refusent toute transparence qui permettrait de connaître la réalité de leurs marges nettes par produits en France. Les enseignes de la grande distribution, quant à elles, jouent le jeu de la transparence et ont publié leurs marges par rayon.

C'est pourquoi les enseignes de la FCD demandent aux producteurs de ne pas se tromper de cible et en appellent à l'intervention des pouvoirs publics pour que soit respecté le droit.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 750 000 emplois, 1 750 hypermarchés, 5 400 supermarchés, 4 700 maxidiscomptes et 17 950 magasins de proximité, soit environ 30 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

www.fcd.asso.fr – www.fcd-leblog.fr